

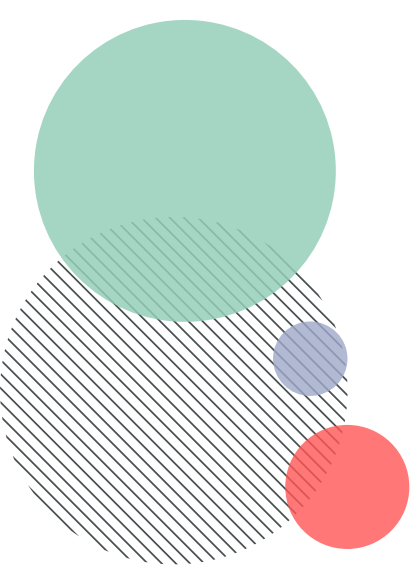


LYCÉE HENRI LAURENS

LA MAISON DÈS LYCÉENS

LA MAISON DES LYCÉENS (MDL) EST UNE ASSOCIATION D'ÉLÈVES AU SERVICE
DES ÉLÈVES. ELLE A POUR VOCATION LE
DÉVELOPPEMENT DE LA VIE CULTURELLE DE L'ÉTABLISSEMENT.

LA MDL OBÉIT AU RÉGIME DE DROIT COMMUN DES ASSOCIATIONS DÉFINI PAR
LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION.



LES OBJECTIFS

Il s'agit de :

- ★ développer la prise de responsabilités des élèves au sein de l'établissement;
- ★ favoriser leur accès à l'autonomie en stimulant leur créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe et le goût d'entreprendre.
- ★ contribuer à la vie culturelle de l'établissement;
- ★ renforcer les liens entre les élèves.
- ★ cultiver le sentiment d'appartenance.
- ★ contribuer à l'amélioration du climat scolaire.
- ★ mettre en œuvre des actions rentrant dans le cadre du parcours de l'élève (Parcours avenir, Parcours citoyen, Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours éducatif de santé) et qui seront mis en avant dans les dossiers élèves sur Parcoursup.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les lycéens peuvent adhérer à la MDL, la cotisation annuelle est de 10€, et peut-être donnée tout au long de l'année. Elle permet également d'avoir accès au foyer du lycée et d'avoir des tarifs préférentiels sur les produits vendus à la cafétéria. De même, tout membre de la communauté éducative peut adhérer à la MDL et apporter ses compétences à la gestion de l'association.

Le bureau de la MDL se compose :

D'UN PRÉSIDENT

D'UN SECRÉTAIRE

D'UN TRÉSORIER

Conditions :

- ★ avoir plus de 16 ans et l'autorisation parentale.

Adjoints :

- ★ accessible même aux élèves de moins de 16 ans.

Mode de scrutin :

- ★ vote des élèves

La MDL se voit attribuer la gestion de certains locaux de l'établissement : la cafétéria et le foyer.

- La cafétéria est un « coin café » accessible à tous les élèves du lycée.
- Le foyer est un lieu accessible uniquement aux adhérents, équipé d'un babyfoot, d'une chaîne hifi ou encore de jeux de sociétés.

LE RÉGLEMENT DE LA MDL

La MDL est régie par certaines règles en plus de celles déjà établies par le règlement intérieur. Elles sont applicables à tous, gérants comme adhérents ou élèves de passage.

Il semble indispensable de rappeler que la MDL est un espace de liberté et d'autonomie mais surtout de politesse :

Les élèves se doivent :

- ★ d'être respectueux les uns envers les autres. Le respect des individus est primordial et la non application de ce principe peut engendrer le renvoi de la MDL.
- ★ d'avoir une attitude correcte au sein des espaces de la MDL, aucun comportement déplacé, intimidation ou langage incorrect ne sera toléré.
- ★ d'être attentifs au volume sonore de la musique : les activités pratiquées dans la MDL ne doivent en aucun cas déranger les cours aux alentours ou toute personne de l'établissement.
- ★ De respecter le lieu et le matériel : la propreté des locaux relève de la responsabilité de tous les élèves.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Règlement par :

- Chèque
- Espèces

Suite à la lecture complète de cette charte je m'engage à appliquer et respecter les prérogatives mises en place.

Signature des parents :

Signature de l'élève :